



MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Mail : maire@cabries.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

n°2026/109/E

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres Adaptée (CAOA)

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-18 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026/059 en date du 22 septembre 2026 approuvant le guide interne de l'achat de la commande publique ;

Vu le guide interne de l'achat et de la commande publique susvisé et plus particulièrement sa disposition instaurant une commission MAPA interne et chargeant le Maire de procéder à la désignation de ses membres par arrêté ;

Considérant le souci de transparence, et de maintien d'égalité des chances entre les candidats aux marchés publics de la commune ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont désignés en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres Adaptée, pour la durée du mandat en cours, les personnes ci-après nommées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Christian TANTI	Monsieur Jacques-Olivier GRETAY
Madame SOUCHON	Madame Virginie HOANG-ROSSI

ARTICLE 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés ; transmis à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État et publié.

ARTICLE 4 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 30 septembre 2026

Le Maire,
Amapola VENTRON



Accusé de réception en préfecture
013-211300197-20260930-A_2026_109_E-AR
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026